ACADÉMIE D'AMIENS
Liberté
Égalité
Fraternité

Collège de l'Inspection de l'Éducation Nationale
en charge de l'Enseignement Technique
et de l'Enseignement Général

Amiens, le 20 juin 2022

Dossier suivi par :
Régis SIGANRBIEUX

Secrétariat
ce.ienet2@ac-amiens.fr
03 22 82 39 11

Réf. : RS/DS
2021-2022 n°366

Rectorat de l'académie d'Amiens
20, boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Régis SIGNARBIEUX
Inspecteur de l'Education Nationale
Lettres-Histoire-Géographie
dominante Histoire-Géographie

A

Mesdames et Messieurs les professeurs de
Lettres-Histoire-Géographie

s/c de
Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement

Objet : Nouvelle sous-épreuve de contrôle de Français, Histoire-Géographie, EMC

La session 2022 présente des évolutions notables à plusieurs endroits (conditions d'accès, choix des disciplines, grille d'évaluation, rôle des examinateurs...).
Certains d'entre vous seront pré-convoqués pour la passation de l'oral. Selon le choix réalisé par les élèves une régulation du nombre de convoqués s'opérera et ce jusqu'à la veille de l'épreuve.
En amont, des sujets sont à préparer pour la passation de ces épreuves.

Textes de référence :

- Décret n° 2021-1524 du 25 novembre 2021
- Arrêté du 25 novembre 2021
- Note de service du 31 décembre 2021 (Bulletin officiel n°4 du 27 janvier 2022)

  https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo4/MENE2139306N.htm

L'épreuve de contrôle comporte deux sous épreuves :

- **une sous-épreuve 1 :** le candidat choisit en fonction de sa spécialité de formation entre les 3 ou 4 disciplines suivantes : mathématiques, physique-chimie, économie-droit ou économie- gestion, prévention santé environnement

- **une sous-épreuve 2** : le candidat choisit l'une des deux disciplines suivantes : français ou histoire-géographie-EMC

Chaque sous-épreuve est notée sur 20 points et est affectée du coefficient de la sous-épreuve correspondante dans le règlement d'examen de la spécialité du baccalauréat professionnel concernée.

Candidats concernés :

L'épreuve orale de contrôle est une épreuve de « rattrapage » qui concerne les candidats ayant obtenu une moyenne globale /20 aux épreuves du premier groupe d'épreuves comprise entre [08 ; 10] et une moyenne à l'ensemble des épreuves professionnelles supérieure ou égale à 10/20.

Définition de l'épreuve :

Chaque épreuve dure 15 minutes. Chaque interrogation est précédée d'une préparation d'une durée de 15 minutes.

Le candidat n'a aucun document à apporter pour passer l'une ou l'autre sous-épreuve.

Le candidat indique à l'examinateur dans quelle unité, français ou histoire-géographie-EMC, il choisit d'être évalué.

- **En histoire-géographie-EMC,** à l'invitation de l'examinateur, le **candidat tire au sort** un sujet d'histoire ou de géographie. Il n'y a pas de sujet d'EMC proposé au tirage au sort, mais **l'EMC fait systématiquement partie de l'entretien avec le candidat.**
- Le sujet d'histoire ou de géographie consiste en un commentaire d'un document fourni par l'examinateur (texte, image, graphique, carte, etc.) qui porte sur un des thèmes des programmes d'histoire ou de géographie.
- **En histoire-géographie,** lors de l'entretien, **une question d'EMC** est posée au candidat afin de s'assurer de sa connaissance des principes et valeurs de la République et des règles de fonctionnement du débat démocratique.
- **15 minutes** de préparation.
- **5 minutes** d'exposé.
- Échange de **10 minutes** avec le candidat sur le même sujet ou en élargissant le champ de la réflexion en histoire-géographie. Une question d'EMC est posée lors de l'entretien sur la connaissance des principes et valeurs de la République et des règles de fonctionnement du débat démocratique.

Le document proposé indiquera le thème d'étude auquel il se réfère, un titre et la source.

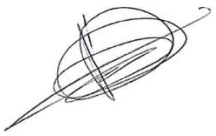

Régis SIGNARBIEUX